

**OnCIMè**  
**Société par actions simplifiée à capital variable**  
**au capital de 48 230 euros**  
**Siège social : 11 rue du 19<sup>e</sup> Dragons, 56 520 GUIDEL**  
**813 716 487 RCS LORIENT**  
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Le 03 juin 2023 à 11 h 00,

Les associés de la société OnCIMè se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc DANET, en sa qualité de Président de la Société.

M. Vincent LE BERT et M. Francis LE BIHAN, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mme Catherine CLARAZ est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que **81 associés sur les 179** sont présents ou représentés ou ont pu voter en ligne, soit plus d'un ¼ des associés, disposant chacun d'une voix selon le principe « une personne = une voix »

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Choix de la valeur de l'action de la société OnCIMè,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée par **79** voix ayant voté pour, **0** voix ayant voté contre et **2** voix s'étant abstenues.

## **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 15 847 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 15 847 euros

- À la réserve légale 792 euros
  - À la réserve statutaire obligatoire « fonds de développement » 3 169 euros
  - Au compte « autres réserves 11 886 euros
- qui s'élève ainsi à 23 952 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par **78** voix ayant voté pour, **0** voix ayant voté contre et **2** voix s'étant abstenues.

## **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée par 79 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 2 voix s'étant abstenues.

## **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale prend acte qu'à la clôture de l'exercice 2022, suite aux différentes modifications sur le capital social, celui-ci s'élève actuellement à 210 795 euros et le nombre d'associés est de 179 à la date de l'assemblée.

Cette résolution est adoptée par 81 voix ayant voté pour 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

## **CINQUIÈME RÉOLUTION**

Depuis l'assemblée générale qui s'est tenue en avril 2019, la valeur de l'action à l'achat et à la vente est décidée lors de chaque assemblée générale ordinaire annuelle.

L'assemblée générale décide de fixer la valeur de l'action à **75** euros.

Cette résolution est adoptée par 79 voix ayant voté pour 0 voix ayant voté contre et 2 voix s'étant abstenues.

## **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature de Monsieur Pierre CROS au Comité de Gestion. Nous vous proposons d'accepter le mandat de Monsieur Pierre CROS.



Cette résolution est adoptée par 73 voix ayant voté pour 0 voix ayant voté contre et 8 voix s'étant abstenues

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature de Monsieur Christophe MOQUEREAU au Comité de Gestion. Nous vous proposons d'accepter le mandat de Monsieur Christophe MOQUEREAU.

Cette résolution est adoptée par 73 voix ayant voté pour 0 voix ayant voté contre et 8 voix s'étant abstenues

### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature de Monsieur Bruno LIVORY au Comité de Gestion. Nous vous proposons d'accepter le mandat de Monsieur Bruno LIVORY.

Cette résolution est adoptée par 75 voix ayant voté pour 1 voix ayant voté contre et 5 voix s'étant abstenues

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par 81 voix ayant voté pour 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue

### TIRAGE AU SORT

Les deux postes réservés au tirage au sort étant vacants nous avons procédé à deux tirages au sort. Les personnes contactées ont toutes décliné la proposition d'intégrer le Comité de Gestion.

Premier tirage au sort :

**Anthony OLLIERO**  
**Isabelle METAYER**  
**Philippe LADAME**

Deuxième tirage au sort :

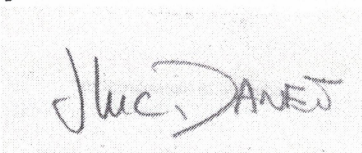
**Pascal LE MOAN**  
**Sandie GINON**  
**Olivier FERNANDEZ**

Le Comité de Gestion de OnCIMè se compose désormais de 8 personnes :

**Catherine CLARAZ, Jean-Yvon LANDRAC, Olivier MORLA, Francis LE BIHAN, Jean-Luc DANET, Christophe MOQUEREAU, Pierre CROS, Bruno LIVORY.**

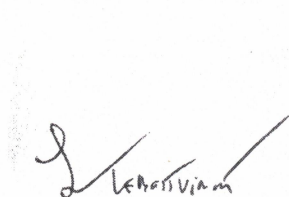
**Le Président**

**Jean-Luc DANET**



**Les scrutateurs**

**Vincent LE BERT**



**La secrétaire**

**Catherine CLARAZ**



**Francis Le BIHAN**

